

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 31 Mars 2016**

L'an Deux mille seize le 31 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Etaient présents : M. LATIL, Mme PATIN, M. CANAC, Mme BRUNET, M. BEGUE, Mme GUIRAL, M. BLONDEAU, M. BERTHON, M. CAPELLE, M. FORTIER, Mme ROSSER, Mme HAMON, M. MUZAS,

Etait absent : M. MEUNIER a donné procuration à Mme CHAVILLON

| | | | |
|----------------------------|----|------------------------|--------------|
| Nombre de membres élus | 15 | Date de la convocation | 24 mars 2016 |
| Nombre de membres présents | 14 | Date de l'affichage | 24 mars 2016 |
| Nombre de membres votants | 15 | | |

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **15 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 février 2016.

Mme le Maire propose l'approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2016.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **10 voix POUR, 5 ABSTENTIONS** :
M. CAPELLE, M. FORTIER, Mme ROSSET, Mme HAMON, M. MUZAS.

Point N° 3 : Validation du devis avec l'entreprise « La Brémondrière Paysage » pour la reconstruction du mur commun entre la propriété de la mairie et un propriétaire.

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le mur au fond du parc de la mairie s'est éboulé, Elle souligne qu'il y a 2 sinistres : 1 sinistre au niveau de l'éboulement du mur mitoyen avec la propriété de Mme Palatin et un deuxième sinistre sur ses arbres fruitiers qui se sont trouvés écrasés.

Suite à ces sinistres, elle a demandé des devis à 2 entreprises pour la réfection du mur.

Deux possibilités peuvent être envisagées, soit reconstruire le mur à l'identique en pierre au niveau de la partie éboulée ou de refaire le mur entièrement en enduit gratté.

A savoir, les entreprises sollicitées sont la Brémondrière et MTP.

Mme le Maire précise que le devis MTP a été réalisé sur une hauteur de 2 mètres côté parc et qu'en réalité du côté de Mme Palatin le mur est à une hauteur de 2,50 mètres.

Suite à cet écart l'entreprise la Brémondrière a refait son devis avec un mur à une hauteur de 2,50 mètres, une longueur de 20 mètres en enduit gratté pour un montant TTC de 10 956,00 €.

Conseil Municipal 31 mars 2016

Deuxième possibilité, l'entreprise MTP refuse l'enduit gratté et propose la réalisation d'un mur en parpaings recouvert de pierres pour un montant TTC de 22 203,00 €.

Mme le Maire souligne qu'il faut que le Conseil municipal se positionne pour préparer le dossier de déclaration préalable de travaux avant la réalisation du mur.

Mme PATIN précise qu'une somme de 10 000 € a été budgétée.

M. MUZAS demande si les travaux doivent être réalisés la même année, n'est-t-il pas possible de faire la première année la réfection en parpaings et la seconde année le revêtement en pierres.

Mme le Maire confirme que ça peut-être une solution,

Mme PATIN demande de refaire les 2 devis.

Pour conclure, Mme le Maire propose de demander aux entreprises de refaire leur devis en parpaings en se positionnant avec un parement.

Point N° 4 : Appel à candidatures et pourvois des postes vacants au sein des commissions communales.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les postes vacants dans certaines commissions communales.

A savoir :

- Commission finances : M. FORTIER propose sa candidature.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Commission Culture et vie associative : Mme HAMON, M. MUZAS, Mme ROSSET.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Commission école périscolaire : Mme ROSSET, Mme HAMON.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Commission Travaux voirie : M. FORTIER M. MUZAS et M. CAPELLE proposent leur candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **9 voix POUR** et **6 voix CONTRE**.

M. FORTIER et M. CAPELLE demandent leur candidature à la sous commission DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **9 voix POUR** et **6 voix CONTRE**.

M. FORTIER demande si la commission PLU ne travaille pas ?

Mme le Maire confirme que la commission a fini son travail et que prochainement, le PLU sera proposé au vote.

Elle confirme qu'il y aura une réunion avec tous les élus pour que tous les éléments leur soient communiqués.

M. CAPELLE rappelle que la dernière réunion PLU était en juin 2015.

Mme le Maire confirme que le PLU sera proposé au vote du prochain Conseil municipal.

M. FORTIER souligne qu'il n'y a pas eu le renouvellement des syndicats.

Mme le Maire dit qu'il n'y a pas eu de modification au niveau des membres des syndicats.

Mme le Maire confirme qu'il est exacte une personne est à remplacer.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. CAPELLE souligne que la commission de sécurité n'a pas été évoquée.

Mme le Maire s'excuse, de cet oubli.

Elle propose d'ouvrir les postes et demande les élus intéressés à cette commission :

M. CAPELLE et M. MUZAS se proposent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **9 voix POUR** et **6 voix CONTRE**.

M. CAPELLE demande si une commission urbanisme n'a pas été oubliée, il rappelle qu'il y a 2 ans elle avait été créée.

Mme le Maire confirme, qu'il n'y a jamais eu de commission urbanisme, c'est M. MEUNIER qui a la délégation, lors de son absence, elle reprend les dossiers.

M. FORTIER renouvelle sa demande pour la mise à jour des syndicats.

Mme le Maire réitère cette demande et confirme qu'elle fera le nécessaire lors du prochain Conseil.

Point N° 5 : Appel à candidature pour un poste vacant au sein du Centre Communale d'Action Sociale.

Mme le Maire demande une candidature pour le CCAS :

Mme HAMON se propose candidate au poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **13 voix POUR** et **2 voix CONTRE**.

Point N° 6 : Appel à candidature pour un poste vacant au sein de la Caisse des Ecoles.

Mme le Maire demande une candidature pour la CDE.

Mme ROSSET se propose candidate au poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Point N° 7 : Vote de l'attribution de compensation de la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines.

Mme le Maire donne la parole à Mme PATIN, qui informe que le Conseil Communautaire de la CCCY a adopté l'attribution de compensation de fiscalité 2016 pour les communes membres.

Il demande à soumettre au Conseil municipal l'attribution de compensation pour l'année 2016, le montant de l'attribution de compensation est de 86 363,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'adopte à l'unanimité.

Point N° 8 : Cession pour 1 euro symbolique d'une bande de terrain sur le trottoir devant la propriété de Mr et Mme Molia : parcelle D 872 Rue de Goin.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Municipalité précédente avait reculé la limite séparative de la parcelle D 872 d'un mètre cinquante sur la longueur de la parcelle, afin d'élargir le trottoir d'autant et répondre au besoin de sécurité des piétons à cet endroit de la rue de Goin. La partie cédée au domaine public s'effectue à l'euro symbolique. La régularisation notariale est en cours de régularisation auprès du Notaire de Thoiry.

A charge pour la commune d'entretenir cette parcelle à compter du jour de la signature de l'acte notarial.

Madame le Maire précise que la commune devra supporter les frais notariés estimés à 1500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité :

Point N° 9 : Cession pour 1 euro symbolique d'une bande de terrain sur le trottoir devant la propriété de Mr et Mme Jamot : parcelle D 873 Rue de Goin.

Mme le Maire confirme que cette cession est identique à la précédente, et propose au Conseil Municipal de régulariser dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité.

Point N° 10 : Attribution du Marché pour les travaux de démolition pour la rénovation de l'école Sully.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec l'architecte a eu lieu ce jour, pour procéder à l'analyse du maître d'œuvre, à savoir qu'il y avait la proposition de 3 entreprises : ALF BAT, BOULANGER, ENP, et selon les comparaisons l'entreprise à retenir serait ENP avec une note de 90 points sur 100.

L'entreprise BOULANGER 44 points et ALF BAT 84 points.

Mme le Maire confirme que tous ces documents seront transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, elle justifie que les délais n'ont pas permis de leur envoyer.

Mme le Maire souligne qu'il fallait se positionner rapidement pour que les travaux de démolition commencent pendant les vacances scolaires d'avril.

Mme le Maire confirme que c'est l'architecte qui est également Maître d'œuvre et qui est en charge des travaux.

Mme le Maire propose au Conseil municipal l'entreprise ENP pour l'attribution du marché des travaux de démolition de l'école Sully, pour un montant de 43 680 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **10 voix POUR, 2 CONTRE, 3 ABSTENTIONS.**

Point N° 11 : Mise en place de l'indemnité d'horaire pour travaux supplémentaires d'un agent au grade d'ATSEM.

Mme le Maire laisse la parole à M. LATIL, qui explique que notre agent classé au grade d'ATSEM qui exerce à ce jour plusieurs fonctions, ne peut bénéficier de la mise en place de l'indemnité d'horaire pour travaux supplémentaire, sachant que cette indemnité n'a pas été instituée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Point N° 12 : D.I.A.

| Lieu | Date | Parcelle | Superficie | Prix de vente | Prix au m ² | Usage |
|---|------------|--------------|-------------------------|---------------|------------------------|----------|
| 1 Chemin aux bœufs | 17/02/2016 | D25- D 26 | 1083,90 m ² | 570 000,00 € | 525,88 € | Bâti |
| Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les parcelles N°D 25, D 26 | | | | | | |
| 4 Rue de Goin | 04/03/2016 | D 911- D 913 | 539,66 m ² | 190 000, 00 € | 352,07 € | Bâti |
| Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les parcelles N° D 911, D 913 | | | | | | |
| 4 rue des Vignes | 20/02/2016 | ZA 42 lot A | 1000, 00 m ² | 145 000, 00 € | 145, 00 € | non bâti |
| Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les parcelles N° ZA 42 – lot A | | | | | | |

Mme le Maire lève la séance à 9H44

Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-Le-Roi